

Qui sommes-nous ?

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 995

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

995

17 mai 1990

Vingt-septième année

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

Qui sommes-nous ?

Les Verts et l'extrême-gauche ont trouvé un secours inattendu dans leur opposition obtuse au recensement fédéral, le prochain devant avoir lieu en décembre de cette année. L'affaire des fiches vient évidemment apporter de l'eau au moulin de leurs critiques sur le non-respect de la protection des données. C'est pour ces motifs que le Parti écologiste suisse s'était opposé à la modification de la loi permettant le recensement de cette année, allant jusqu'à envisager le lancement d'un référendum. Et ce sont les mêmes milieux qui, en Allemagne, avaient appelé au boycott d'un recensement, avec un certain succès dans les grandes villes alors que dans notre pays, il y a deux ans, le micro-recensement, qui n'avait pas un caractère obligatoire, avait déjà fait l'objet de vives critiques.

Cette attitude tient plus de l'expression d'un mécontentement à l'égard de l'Etat central que d'une attitude politique cohérente. Car les précautions ont été multipliées pour assurer la protection des personnes. La simple lecture des questions posées devrait d'ailleurs suffire à rassurer les plus méfiants, à moins de considérer comme une insupportable ingérence de l'Etat dans sa sphère privée de devoir communiquer le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail, sa profession, sa langue usuelle ou, pour les propriétaires d'un logement, le nombre de pièces, son loyer ou sa surface. La loi a beau stipuler que les données ne pourront être utilisées qu'à des fins statistiques et seulement après avoir été rendues anonymes, que les questionnaires seront détruits et qu'aucun registre ne pourra être complété à l'aide des renseignements ainsi obtenus, la méfiance règne et l'on peut d'ores et déjà prévoir que nombre de citoyens mécontents d'avoir été fichés pour des activités légales ne répondront pas, ou donneront de fausses réponses.

Cette manière d'exprimer sa grogne est pourtant bien mal choisie. Car la statistique est un instrument indispensable pour prendre une foule de décisions, à tous les niveaux de la vie

politique. Que ce soit pour choisir l'emplacement d'un établissement médico-social, déterminer l'étendue d'une communauté tarifaire pour les transports publics, prévoir l'évolution démographique, le besoin en logements ou en enseignants capables de s'exprimer en romanche, cette photographie de la population résidant en Suisse rend de multiples services. Et sans en prendre conscience, ceux qui s'opposent au recensement sont souvent les mêmes qui recourent à ses résultats pour contester le dimensionnement d'un aménagement routier ou pour réclamer la décentralisation de services sociaux par exemple.

Quant à la demande d'abolir le recensement et de le remplacer par une enquête à partir de fichiers communaux et cantonaux existants, il faudrait faire peu de cas de la protection des données pour y accéder... Cette idée implique en effet une harmonisation entre communes et cantons suisses et une connexion dangereuse entre certains fichiers. D'autres voudraient promouvoir une enquête plus discrète et moins coûteuse, par sondage. C'est oublier que pour parvenir à un résultat fiable, il faut connaître la structure de la population, seul moyen de consulter un échantillon qui soit représentatif. D'où la nécessité d'un recensement régulier.

Au lieu de s'attaquer à un instrument qui devrait permettre un meilleur fonctionnement des institutions par une meilleure connaissance de celles et de ceux qu'elles doivent servir, les sceptiques et les opposants pourraient concentrer leurs tirs sur d'autres cibles: les multiples fichiers commerciaux constitués à partir de l'annuaire téléphonique, de renseignements glânés ici à l'occasion de la commande d'un catalogue, là grâce à un concours, et aboutissant pour certains à de véritables portraits personnels riches en données sur le pouvoir économique et les goûts, parfois cachés, des clients potentiels; fichiers privés qui se constituent le plus souvent avec l'active collaboration de ceux qui s'y trouvent répertoriés. PI